ANNONCES.

Avis.

M. Panay Valsamachi, capitaine et propriétaire du brick-lotem *Telemaco*, prévient le commerce de cette place, que dans son dernier voyage d'Odessa (retour) se trouvant, dans la journée du 10 août, à 15 milles EST, loin de l'île *Serpente*, il a rencontré une *Lotsca* à deux mâts, chargée de lainar, sans boussole et sans équipage. Il fit tous ses efforts pour la conduire à bon port, mais le temps ne lui permit pas d'exécuter ce dessein. Tout ce que le capitaine Valsamachi put faire, ce fut d'extraire du navire abandonné, 18 balles de laine, qui furent transbordées sur le *Telemaco* et se trouvent ici à la disposition de qui de droit.

Pour en obtenir consignation, s'adresser au consulat-général Britannique en cette résidence, dans le terme péremptoire de deux mois, à partir de la présente première publication.

Constantinople, le 4 septembre 1849.

REVUE DE L'ÉDUCATION NOUVELLE,
JOURNAL DES MÈRES ET DES ENFANS.

Cette publication, basée sur la morale la plus sévère, s'adresse à ceux qui font l'éducation de l'enfance au sein de la famille. Elle est donc merveilleusement appropriée aux idées de l'Orient et se recommande d'ailleurs par le talent et la philanthropie de ceux qui l'ont conçue.

Bureaux, rue Neuve des Petits-Champs, 97, à Paris.

Prix de l'abonnement pour l'étranger, 18 francs par an.

ON S'ABONNE :

A Constantinople, à l'administration des postes françaises, à Pera.

Dans les villes du littoral, à l'agence de la même administration.

HOTEL DE BYSANCE.

Mme Joséphine VITALIS vient d'ouvrir dans sa grande maison en pierre, près du Petit-Champ-des-Morts, un établissement sous le nom d'*Hôtel de Byzance*, qui peut rivaliser avec les meilleurs hôtels de l'Europe.

Comfort, élégance, propreté exquise, vue admirable, sécurité contre l'incendie, telles sont les moindres qualités qui recommandent l'établissement aux voyageurs.

Sa situation élevée en fait d'ailleurs une des maisons les plus saines de Péra.

Avis.

Les habitants d'Arnaout-Keui, Bebec, Yeni-Keui et Thérapia, sont prévenus que le directeur du vapeur russe *Medouzy* avait l'intention de desservir ces lignes pendant toute la saison d'hiver s'il avait assez d'abonnés pour couvrir ses frais.

A cet effet, il sera ouvert une souscription chez le directeur dans son magasin d'armes. Près de Balouk-Bazar à Galata.

Le directeur, P. Brossard.

A VENDRE :

Appareil Daguerréotype et Photographique, le tout complet et en bon état, chez M. Talibart horloger à Galata.

A VENDRE

La propriété (mulk) en pierre, située dans la Grand'rue de Péra, près de Balouk-bazar, longe M. Ch. Eda. Elle consiste en 2,200 m. de terrain dont 870 pies de bâtisse en pierre, plus 4 magasins voûtés ouvrant sur la Grand'rue, un magasin dans l'intérieur de la maison, citerne, cuisine et buanderie voûtées et deux puits, la maison ayant de plus une issue sur la rue Glavany. Le tout jouissant d'une rente d'environ 50 mille piastres susceptibles d'augmentations.

S'adresser, pour plus amples informations, à M. Jean Allcon.

MASTIC OU CIMENT
POUR BOUCHER LES CAVITÉS DES DENTS :
DE
GUILLAUME NOBLE DE WURTH,

Privilégié par S. M. l'Empereur d'Autriche.

Ce mastic, approuvé et reconnu pour excellent par la Faculté de médecine de Vienne, l'emporte ainsi que l'ont constaté les nombreux essais faits sur toutes les substances, non seulement sur la gomme ou résine que compose l'inventeur depuis nombre d'années pour les dents creuses, mais encore sur toutes les espèces de plombage; il peut s'appliquer sur chaque partie carriée de la dent, empêche de cette manière le contact de l'air et des alimens, prévient la douleur, et en rendant toute nouvelle carie impossible, fait de la bouche la plus pourrie qui en est le suite et fait que les dents alimentées de cette façon deviennent, comme les dents saines, propres à la mastication.

Dépôt à Constantinople, chez M. Léonard OTTONI pharmacien à Pera.

EXTRAIT
DE
SALSEPAREILLE
COMPOSÉ EN FORME DE PILULES
DE M. E. SMITH.

Cet extrait, composé de ce qu'on appelle en Angleterre boîte dans, en France boîte authentique, remis à l'auteur de différentes pilules médicales de l'Europe, forme le remède le plus efficace et en même temps le moins dispendieux et le plus commode, surtout pour voyager, qui ait encore été administré par les plus célèbres médecins de l'Europe depuis plusieurs siècles. L'expérience, meilleur juge en pareille matière, a, en effet, suffisamment prouvé par un grand nombre d'exemples, que c'est le seul remède découvert jusqu'à présent, qui opère infailliblement une guérison complète et radicale de toutes les maladies qui proviennent d'un état d'impureté ou d'une altération dans la secrétion des fluides du corps ordinairement d'abominable de la Nature, au contraire il rend à l'estomac le ton qu'il avait perdu par l'intermittence.

Cette préparation de Salsepareille est la seule qui, jusqu'à ce jour, ait pu résister aux recherches et aux calculs de médecine et universités savantes de l'Europe. Depuis vingt ans qu'elle a été inscrite dans la pharmacopée de Londres, son progrès en Europe a toujours été croissant. La collégiale de Turin, l'Université de Gênes, l'I. et R. gouvernement de la Lombardie, l'Université de Pavie, le Corpo medicale de Rome, en dernier lieu, le collége médical de Naples, ainsi que plusieurs autres, comme le Tocsin, Parme et Lorquers, font foi de sa supériorité par les autorisations et brevets spéciaux qu'ils ont accordés à son auteur.

Dépôt à Constantinople, chez M. Ant. Calleja, pharmacien à Péra. A Smyrne chez M. J. Comnenos, Pharmacie Centrale.

PROSPECTUS
DE L'ÉCOLE ET DU COLLÉGE ANGLAIS DE MALTE.

Président du comité à Londres Lord ASHLEY;
Vice-Président de l'Institut le Rev. R. G. BRYAN, M. A. Université de Cambridge.
Premier professeur G. WILLIS Esqr :
Maître de langue Italienne Rév. CERESOI:
» » Français et d'Allemand M. FRANZ;
» » Turque et Arménien Rév. KROMI;
» » Arabe Rév. MOSCARDI.

Cette institution a été fondée par une société de philanthropes, lesquels, attachant un profond intérêt au progrès de la civilisation des peuples des Mahométans dégénérés, et à la propagation, ont cherché à leur procurer les moyens d'acquérir une bonne éducation européenne en ne se soumettant qu'à une modique dépense, dans quelques cas même *gratuitement*, et dans un site très salubre et peu distant de ces contrées. Cette société est composée principalement d'Anglais et d'Allemands, ayant pour près dont lord Ashley, membre du parlement anglais, et M. le chevalier de Bunsen, ministre plénipotentiaire de S. M. le roi de Prusse à Londres, pour un de ses directeurs actifs.

Le collége est situé à environ deux milles de la Valette, sur bords de la mer, dans la baie de St-Julien, dont l'air est reconnu pour sa pureté et sa fraîcheur.

RÈGLEMENT ET CONDITIONS

1° L'instruction comprend : 1° une École Élémentaire pour les enfans; 2° un Collége pour l'instruction des adultes en science et en littérature, aussi bien qu'en théologie.

2° Aucun élève ne sera admis avant l'âge de huit ans, et ne pourra rester dans l'École élémentaire après l'âge de dix-sept ans, à moins d'une autorisation spéciale du comité.

3° Les frais de pension sont les suivans :

Pour l'entretien et l'éducation d'un élève au-dessous de l'âge de onze ans, dans l'École Élémentaire, 35 Liv. Stg. par an; — au-dessous de cet âge 45 id. — et pour l'entretien et l'éducation d'un élève, dans le Collége, 60 Liv. Stg. par an. Ces élèves devront être nommés par le conseil exécutif du collége.

4° Si deux ou plusieurs frères sont admis en même temps dans l'institution, une diminution de 20 pour cent est faite sur le prix de la pension.

5° Les étudians en théologie, appartenant à une des églises chrétiennes de l'Orient, seront admis dans l'École ou le collége pour leur entretien et leur éducation, moyennant 25 Livres Sterling par an.

6° L'entretien et l'éducation seront accordés *gratuitement* dans l'École et dans le Collége, à un certain nombre d'élèves doués d'une bonne intelligence et de mœurs irréprochables, et originaires des pays suivans : L'Empire Ottoman, la Perse, la Grèce, l'Abyssinie ou autres régions de l'Afrique. Ces élèves seront élus par le conseil exécutif du Collége, d'après les témoignages fournis sur leur intelligence et leur moralité.

7° Les cours d'éducation, dans l'École Élémentaire, comprend : l'instruction Morale et Religieuse selon la Bible; l'Anglais, le Latin, le Grec, l'Allemand, le Français, l'Italien, le Grec moderne, le Turc, l'Arménien et l'Arabe; — l'Écriture, l'Arithmétique, la tenue des livres, le Dessin linéaire, les Mathématiques élémentaires, la Physique, la Géographie et l'Histoire. L'instruction est modifiée selon la capacité et les besoins de chacun.

8° Il est permis aux élèves tant à l'École que dans le Collége de suivre le culte religieux de l'église de leur croyance respective.

9° Le cours d'éducation dans le Collége comprend la Philosophie morale et la Théologie; les ouvrages classiques Grecs et Latins, et la Littérature Anglaise, Allemande, Française, Italienne; la Littérature et les langues Orientales; l'Hébreu, l'Histoire, l'Économie politique, la Jurisprudence, les Mathématiques élémentaires, la Physique, la Géographie et l'Histoire. L'instruction est modifiée selon la capacité et les besoins de chacun.

8° Il est permis aux élèves tant à l'École que dans le Collége de suivre le culte religieux de l'église de leur croyance respective.

9° Le cours d'éducation dans le Collége comprend la Philosophie morale et la Théologie; les ouvrages classiques Grecs et Latins, et la Littérature Anglaise, Allemande, Française, Italienne; la Littérature et les langues Orientales; l'Hébreu, l'Histoire, l'Économie politique, la Jurisprudence, les Mathématiques élémentaires, la Physique, la Géographie et l'Histoire. L'instruction est modifiée selon la capacité et les besoins de chacun.

10° Des cours de Chimie, de botanique, de Géologie, de Minéralogie, d'Histoire naturelle, des leçons de Dessin, l'Architecture, de Mécanique et de Musique seront données aux élèves sur la demande de leurs parens. La dépense que nécessiteront ces dernières spécialités sera supportée par eux.

11° Les frais d'entretien et d'éducation doivent être payés par trimestre et d'avance.

12° Les vacances commencent le 1er juillet et finiront le 31 août. Il y aura suspension de travail du 24 décembre au 3 janvier. Les élèves qui resteront dans l'établissement pendant les longues vacances de juillet paieront 5 Livres Sterling en sus du prix de la pension.

Tout ce qui concerne la correspondance, les envois et autres communications doit être adressé, *franc de port*, au secrétaire du comité N. 3 Saint-James Street, à Londres. — Au révérend principal du Collége anglais à Malte. — A l'évêque anglais à Jérusalem. — Au révérend J. R. T. Lieder, au Caire. — Au révérend E. Winder, à Alexandrie. — A. M. W. Black, à Beirout. — Au docteur Hayat, vice-consul de S. M. Britannique à Jaffa. — Au révérend M. Robson ou au docteur Meshaka, à Damas. — Au docteur Holt Yates, à Suèdis près d'Antioche. — Au révérend M. Lewis, chapelain anglais, à Smyrne. — Au Rev. M. Allan, à MM. Hanson et à MM. La Fontaine, à Constantinople. — C. S. Campbell, à Cadix. — Robert Gower et C°, à Marseille. — G. H. Gower et C°, à Livourne. — Thomas Butler et C°, à Gênes. — MM. Magnat et Palermm, à Florence. — MM. Turner et C°, à Naples. — MM. Macbean et C°, à Rome. — MM. C. Thomas et C°, à Palerme. — MM. Matthew, Oates et C°, à Messine. — MM. Joyce et C°, à Trieste. — M. George Moussa, consul anglais, à Ancône. — MM. Gibbons et C°, à Gênes. — MM. Arbuthnot et C°, à Madrès.

MÉDECINE UNIVERSELLE.

L'étude de l'homme démontrera chaque jour davantage la nécessité d'étudier le rôle que jouent les humeurs dans les maladies. La doctrine qui enseigne l'affirmation des humeurs doit prévaloir sur tant d'autres opinions; elle est appelée à faire connaître la loi qui préside à toute action morbide sur l'économie.

Afin de ne rien laisser à désirer sur cet important sujet, M. Giraudeau de Saint-Gervais vient de publier une instruction très détaillée sous le titre suivant :

MANUEL HYGIÉNIQUE pour l'emploi du Rob Boyveau, pour guérir les ulcères, les dartres de la peau, et toutes les affections provenant de l'acreté du sang et des humeurs, rue Richer, 12, à Paris.

Principaux chapitres : — De la peau et de ses fonctions; Classification des maladies de la peau, leur traitement; Affections chroniques; Observations nombreuses de guérisons légalisées par les Autorités; Observations tirées des ouvrages de Boyveau-Laffecteur; Nouvelles guérisons par le Rob Boyveau, recueillies dans la pratique du docteur Giraudeau, depuis 1842 jusqu'en 1849.

Abcès — âge critique — anévrisme du cœur — angine — apoplexie — asthme — atrophie — avortement — bronchite — carreau — chute — consomption — convulsions — coqueluche — coup de sang (voir apoplexie) — crachement de sang — croup — Dartres — dents cariées — déviation de la colonne vertébrale. — Engorgement des glandes — engorgement — épilepsie — erysipèle. — Fistule — fleurs blanches — folie — furoncle. — Gale — gangrène — gastrite — gastro-entérite — gencives scorbutiques — goutte — gravelle — grossesse — hémorrhagie — hernie — hydrocèle — hydropisie — hystérie. — Indigestion — impuissance — insomnie — jaunisse — Lait repandu. — Maladies de femmes — marasme (voir consomption) — maux d'estomac — maux d'yeux — melancolie — mémoire — mort — mortalité. — Obstruction (voir gastro-entérite) — oninienne — ophthalmie — ozene. — Pâles couleurs — palpitations — paralysie — pertes nocturnes — phthisie — pierre — pleurésie — poitrine — pourriture — pustules — Rachitisme — rétrécissement d'urètre — rhumatismes — rhumes. — Scrotique — scorbut — scrofules — stérilité — suppression — surdité — syncope (voir défaillance) — Teigne — tonnerre — tubercules — tumeurs — tumeurs blanches — vertiges — virilité — vomissemens. (Voir la table des matières.)

Cette brochure est envoyée gratis par la poste, *franco de port*.

Choix d'OBSERVATIONS recueillies dans la pratique du Docteur Giraudeau de Saint-Gervais depuis 1842 jusqu'à 1849 extrait du Manuel hygiénique.

— M. D ... employa un ministère du... vint me consulter pour une dartre qui occupait le reste du corps, surtout les cuisses, et s'étendait parfois de chaque côté sur les parties correspondantes. Les occupations sédentaires de M. D... rendaient surtout à certaines époques, si actives, si intolérable. Jusqu'alors il n'avait pu obtenir qu'un soulagement plus ou moins marqué de son mal.

Au moment où je le vis, une irritation locale très vive existait. Je conseillai, comme palliatif, de toucher les parties affectées avec une solution de chlorure de soude de quinaine; puis on saupoudrait avec une substance amyacée, mais seulement au moment de se coucher.

Le Rob de Boyveau fut administré pour combattre le principe hygiénique; sept bouteilles suffirent pour affoncir M. D... de toute espèce de symptômes dartreux.

— M. N..., architecte, se plaignait depuis dix ans d'une dartre sujet à une grande sensibilité qui, sans être constante, se reproduisait surtout au moment de la réaction des saisons, on sous l'influence de causes spéciales, telles que l'intensité trop élevée de la lumière, l'irritation produite par la poussière.

Je déclarai donc à M. N ... que son ophthalmie ne méritait en rien qu'attende la nature de l'organe affecté; mais qu'il fallait en principe reconnaître le mode d'action du corps humain et le traitement héréditaire de M. N...

confirma cette opinion, il se soumit au Rob de Boyveau et huit bouteilles suffirent pour une guérison radicale.

— Souvent j'ai eu l'occasion, dans ma clientèle, d'employer le Rob de Boyveau-Laffecteur; toujours j'ai obtenu les plus heureux résultats. Je citerai de préférence le cas suivant :

En 1840 j'ai eu à traiter M. Van H..., capitaine au long cours.

Tous les moyens indiqués pour le traitement de la gomme furent épuisés sans succès pour mon malade. Je le soumis au Rob de Boyveau-Laffecteur. Les trois premières bouteilles amenèrent des modifications. Douze bouteilles complétèrent le traitement.

Je vins de voir M. Van H... deux ans après sa guérison; dans sa joie il m'autorise à publier son observation que j'ai beaucoup abrégée.

Dans les maladies de la peau le Rob de Boyveau-Laffecteur a toujours été employé avec succès; c'est avec ce médicament que j'ai guéri une dame qui portait à la cuisse une dartre surfaraceuse. Six bouteilles suffirent pour le traitement.

J'ai soumis une autre dame affectée d'une leucorrhée, au Rob de Boyveau-Laffecteur. Après quelque temps, les maux d'estomac cessèrent, l'embonpoint reprit.

J. Lavollay, docteur en médecine,
rue Tronchet, 14.

Vu par le maire du vingt-deuxième arrondissement, pour légalisation de la signature ci-dessus.

Sucrard, adjoint.

— Ayant eu quelquefois l'occasion d'employer dans ma pratique le Rob de Boyveau-Laffecteur, je m'empresse de reconnaître que j'ai si obtenu les plus heureux effets dans le traitement des syphilis chroniques.

Allix, docteur-médecin,
Rue de Petites-Écuries, 25.

Vu pour la légalisation de la signature ci-dessus, pour le maire du 1er arrondissement.

Boyveau, adjoint.

Le soussigné, docteur en médecine, de la Faculté de Paris, déclare que plusieurs fois dans sa pratique il a administré avec avantage le Rob de Boyveau-Laffecteur.

Cazenave, docteur, 43, rue Charlot.

Vu par le maire du 6e arrondissement, pour légalisation de la signature ci-dessus.

A. Robillard, adjoint.

Je déclare que M. C..., habitant le département des Vosges, était atteint depuis cinq ans de gale qu'il avait combattue par plusieurs traitemens toujours infructueux. Ecrillé toutes les nuits par un prurit devenant purulent au premier traitement, il fut complètement guéri au suivant les conseils du docteur Giraudeau de Saint-Gervais par le Rob Boyveau.

— Une dame du même département, ayant depuis plusieurs jours perdu l'usage de ses membres, elle fut rendu au situation insupportable, au moyen de sept bouteilles de Rob de Boyveau, et les soins appropriés à sa position, a non seulement été guérie parfaitement, mais elle a pu le 1er février en quitter le lit. Depuis trois longues années, affaiblissement son temperament et elle me prie, Monsieur le docteur, de vous adresser les remerciemens pour le bien que vous conseille lui ont procuré.

Gratay, ex-chirurgien des hôpitaux,
pharmacien à Epinal.

Vu pour légalisation, à la mairie d'Epinal, le 30 août 1847.

M. N..., employé, affecté d'une ancienne maladie dartreuse, compliquée de maladie contagieuse, ayant déjà employé en vain différents dépuratifs, se décida à faire usage du Rob. Il fut nécessaire de prendre douze flacons de 4 doses bouteilles de ce médicament précieux. Néanmoins, il en a continué l'usage encore quelque temps, afin d'empêcher toute rechute.

Commissaire pour M. Merlette, pharmacien à Sarreburg, 26 janvier 1848.

Monsieur,

Bien que toutes les personnes affectées de maladies syphilitiques, dartreuses et fleurs blanches, et qui ont été soumises au traitement du Rob de Boyveau aient été guéries même dans un bref délai, je n'ai pu vaincre le préjugé qui empêche ces personnes de certifier authentiquement leur guérison.

Lemire, pharmacien à Lisieux (Calvados).

M. S..., capitaine, a été guéri d'une dartre à la jambe par l'emploi de six bouteilles de Rob. Il avait en vain essayé l'emploi de plusieurs méthodes anti-herpétiques, sans résultats décisifs.

Ecoss, pharmacien à Angoulême, 7 février 1848.

— Au nombre des observations que je vous ai déjà communiquées, je vous prie de joindre celle-ci :

Le nommé B..., atteint d'une affection dartreuse (psoriasis), a été guéri avec quatre bouteilles.

— M. J..., négociant, âgé de trente ans, atteint, depuis plusieurs années, d'une maladie des yeux qui le faisait considérablement souffrir, a été guéri avec deux bouteilles.

Je pourrais vous en citer beaucoup d'autres qui ont obtenu avec le Rob les résultats les plus encourageants.

Bacoul, pharmacien à Agen, 10 novembre 1847 et 20 décembre 1847.

— Une dame qui portait autrefois une affection dartreuse à la cuisse, l'avant fait disparaître par des moyens repercussifs, il lui en resulta une hydropisie, suite d'un refroidissement insupportable. Après avoir employé divers traitements sans succès, elle a eu recours à votre Rob, qui l'a guérie après l'emploi d'une seule bouteille.

Je vous transmettrai plus tard d'autres cas de guérisons.

Chabert, pharmacien à Pontarlier.

Vu à la mairie pour la légalisation de la signature.

— Madame G..., demeurant à Angers, n'avait pu guérir, par tous les moyens ordinaires, une dartre écailleuse aux cuisses et aux jambes. Depuis qu'elle était en traitement, elle n'a plus été en proie à aucun prurit, quelques mois après. Depuis on m'a qu'elle a fait usage du Rob de Boyveau, sa santé s'est améliorée progressivement. D'après les conseils de son médecin, qui prescrit journellement l'emploi du Rob, elle continue, depuis environ un an, à en user et véritablement les bons résultats qu'on obtenait étaient dus à l'efficacité de votre préparation. Depuis six mois qu'elle a fait plus usage, elle est complètement guérie. Je puis vous dire aujourd'hui sans crainte toute la satisfaction qu'elle en éprouve.

Ch. Manière, pharmacien,
entrepositaire des eaux minérales naturelles, à Angers.

24 novembre 1847.

— La femme F..., atteinte d'un eczéma chronique, est parfaitement guérie; je viens de la voir. Elle se fait M. Monnier, d'après votre conseil. Cette malheureuse, atteinte, depuis longues années, d'une maladie affreuse qui lui couvrait tout le corps, dont les doigts coupaient chacun plusieurs nécroses; qui depuis très longtemps ne pouvait rien faire, et livre maintenant aux occupations de sa maison. Les squamines sont tombées de toute la superficie du corps, et il ne paraît plus rien aujourd'hui.

— Le nommé T..., atteint de convulsions mercurielles (passez-moi l'expression), éprouvait des convulsions qui lui donnaient dans les membres des mouvements tétaniques. Cette maladie avait eu la suite de l'application de frictions qu'on prescrivait à son fils, et avec lesquelles il s'était mouillé. Deux bouteilles ont suffi pour obtenir une parfaite guérison.

— La femme M. D., atteinte d'une cystite (maladie de vessie), a été guérie par deux bouteilles de Rob Boyveau.

— Telles sont les principales guérisons obtenues avec le Rob Boyveau.

23 janvier 1848.

Pipeau, pharmacien à Jarnac.

— M. G..., de Béziers, était affecté de dartres qui avaient envahi plusieurs régions du corps, et principalement la figure. D'après son traitement suivi sous votre direction, onze demi-bouteilles de Rob ont amené une guérison complète.

Dupée, pharmacien à Béziers.

26 janvier 1848.

Monsieur et honoré confrère,

Ayant vu déjà deux fois les excellents effets du Rob Boyveau-Laffecteur, je m'empresse de vous exprimer toute la satisfaction que j'éprouverai si vous voulez m'expédier, par la voie du roulage accéléré, huit litres de cette liqueur bienfaisante.

Veuillez agréer, etc.

Pouquoy,
Chirurgien aide-major au 5e d'artillerie.

Le tribunal de Commerce vient de condamner un pharmacien de Paris pour avoir contrefait les étiquettes et les prospectus du Rob Boyveau-Laffecteur.

PRÉFECTURE DE POLICE DE LA SEINE.
(2e division, 4e bureau).

Paris, 24 août 1847.

Monsieur, je vous informe que M. le préfet de police n'oppose en rien à ce que M. Trablit, pharmacien, rue Jean-Jacques-Rousseau, 21, comme tout pharmacien légalement reçu, tienne un dépôt du médicament connu sous le nom de Rob Boyveau-Laffecteur. Agréez, etc. Pour préfecture, Agréez, monsieur, l'assurance de ma considération distinguée, etc.

Le commissaire de police du quartier Saint-Eustache,
Mettetal.

AUTORISATIONS OFFICIELLES.

Des arrêtés de préfectures ou de sous-préfectures ont autorisé la vente du Rob de Boyveau dans les départements; ils sont tous conçus à peu près dans les mêmes termes que celui ci-joint.

PRÉFECTURE DE LA SOMME.

Amiens, ce 25 février 1849.

Monsieur, suivant le désir exprimé dans votre lettre du 22 de ce mois, j'ai le honneur de vous informer que j'autorise le sieur Lienard pharmacien à Doullens, à tenir un dépôt de Rob de Boyveau-Laffecteur dont vous êtes propriétaire. Recevez, etc.

Le préfet de la Somme, Leon Marcel.

ACADÉMIE ROYALE DE MÉDECINE DE BELGIQUE.—Séance du 27 janvier 1849.— Il est donné lecture d'une lettre de M. Thevion, membre correspondant qui demande que le véritable Rob de Boyveau-Laffecteur puisse entrer librement en Belgique.

M. Fallot appuie la demande qui est combattue par MM de Mecenas et Stassin qui se convertent pour l'utilité du Rob. Mais ils reconnaissent qu'il peut être contrefacon.

M. Vlemincks, président de l'Académie, dit que c'est au gouvernement à prendre des mesures contre les contrefaçons nationales ou étrangères, mais que c'est avec regret qu'il a vu les commissaires médicaux de la Belgique se Rob, cet héroique adversaire de la syphilis, et que, quant à lui, il a toujours continué près du gouvernement à faire les instances les plus vives afin de l'inscrire le danger de ces contrefaçons et de les dénoncer. Ces incessantes réclamations l'ont en fin fatigué, ajoute-t-il, que parce qu'il a l'intime conviction et les preuves les plus péremptoires que les contrefaçons du département de la Seine entraînent tous les jours des affections rebelles à toutes les médications connues, excepté au Rob Laffecteur. Sa toute puissance, son infaillibilité sont pour lui des dogmes de foi. Après des débats fort animés, l'Académie passe au vote et décide qu'elle demandera au gouvernement, dans l'intérêt de l'art et de l'humanité, qu'il permette la libre entrée du Rob en Belgique. (Voir pour plus de détails sur cette discussion, le Journal de Bruxelles, et notamment le Propagé médical et la Presse médicale de février 1849.)

Strasbourg, le 7 février 1849.

Je vous prie de vouloir bien m'expédier six bouteilles de Rob Boyveau; les bons effets que j'en ai observés m'engagent à y avoir recours. Recevez, etc.

C. Lavoix, docteur-médecin-major de 1re classe au 3e régiment de chasseurs à pied.

Le malade qui a fait usage du Rob de Boyveau, que vous m'avez vu voyé il y a quelque temps, s'en étant parfaitement bien trouvé, je viens vous prier de m'en expédier douze bouteilles de nouvelles bouteilles. Ainsi, j'ai besoin pour un autre malade qui est dans le même cas et dont j'espère obtenir un aussi bon résultat. Agréez, etc.

Rouhaut, d-m. p. à Grandvilliers.

Le malade pour lequel j'ai consommé six bouteilles de Rob de Boyveau éprouve une grande amélioration, il aura l'honneur de vous voir à Paris dans le courant du mois prochain. Il m'a demandé, Monsieur, que je vous ajoutasse en chef de l'Hôpital des syphilitiques de Toulouse, professeur de l'École de médecine, rue du Musée, 4, à Toulouse.

Verbeck (Jean), 12 février 1849.

Long-temps j'avais douté de l'efficacité si justement proclamée du Rob de Boyveau contre les maladies contagieuses, mais l'été dernier, un des clients, M..., ayant des syphilides ulcéreuses au front, à l'axe du nez, fut vous consulter, et après un usage de quelques mois du Rob de Boyveau, les ulcérations se cicatrisèrent admirablement et tout symptôme disparut. Sa femme, qui aussi depuis quelques années avait une fort mauvaise santé, éprouvant des symptômes qui faisaient supposer une lésion organique de la matrice, fut vous consulter et votre opinion vint confirmer la mienne, elle avait à l'usage du Rob, et au bout de quelque temps tous les symptômes sympathiques des voies digestives disparurent. Agréez, etc.

Dentamaran, d.-m., à Verberie.

Chambly, 6 décembre 1848.

Monsieur et honoré Confrère, c'est avec une vive reconnaissance que j'accepte votre ouvrage sur les affections de la peau.

Je me suis beaucoup occupé des maladies dont toute enveloppe est si brusquement affectée, mais quoique cette branche de l'art de guérir soit cultivée par des hommes remarquables par leurs rapports, le traitement employé laissait beaucoup à désirer.

Comme vous, je pense que toutes ces maladies reconnaissent pour base un vice général (plutôt que local, et qu'il est certain que le peu de succès obtenus jusqu'à ce jour sont par les médecins qui s'occupent des maladies de la peau, tient à ce faux système. J'espère que désormais, par l'usage de votre Rob, cette lacune va se trouver remplie, et que les médecins ne seront bientôt un vague souvenir.

Veuillez remettre au porteur de ma lettre quatre litres de Rob et deux demi-litres. Recevez, etc.

Tourneyn, d.-en.-p., à Chambly.

Je vous m'adresse hier un artiste distingué qui a besoin de suivre un traitement dépuratif par le Rob de Boyveau; il s'adresse obtenir de vous les bonifications que vous accordez aux gens de lettres et aux artistes.

Déjà j'ai eu l'honneur de vous adresser quelques malades que vous avez parfaitement guéris, M..., M..., banquier; M..., jeune, pour un tribunal de... etc.

De Vassimont, rue Neuve des Dames-de-Lorette, 24, à Paris.

GUIDE PRATIQUE pour guérir soi-même, sans mercure, les Maladies syphilitiques, par l'emploi du Rob de Boyveau-Laffecteur, et d'après les conseils du docteur Giraudeau de Saint-Gervais, rue Richer, 12, à Paris.

Cet ouvrage, résumé du grand traité, contient une description exacte des Maladies syphilitiques, nouvelles ou inavérées, et indique les moyens de les guérir radicalement sans mercure. Les symptômes secondaires, tels que : la Goutte, le Rhumatisme, les Dartres, Hydrocèles, Exostoses, douleurs syphilitiques, sont décrits avec soin, avec les remèdes qu'on doit employer pour les guérir. L'auteur s'occupe ensuite de l'onanisme, de la virilité, de la stérilité, de l'impuissance, et des moyens d'y remédier : — des pertes nocturnes, — des présertalità, — des aphrodisiaques, etc. — dangers du Mercure de l'Iode, du Copahu et du Cubèbe. — 13 Observations de guérisons. Salut du poisson sur la Syphilis, en trois chants, par Barthélemy; 1 vol. octav., 256 pages, 24 sujets gravés sur acier. — On envoie gratis par la poste le Guide pratique à ceux qui en font la demande franco.

GUIA PRACTICO para curar por si mismo, sin mercurio, las enfermedades sifiliticas, las afecciones cutaneas, y todas las enfermedades de la piel, y el vicio herpetico de la sangre y de los humores, por medio del Rob Boyveau-Laffecteur, y conforme a los consejos del doctor Giraudeau de Saint-Gervais, calle Richer, 12, en Paris, segunda edicion, 1 vol. 8°.

METODO PRATICO per curare di per se, senza mercurio, le Malattie sifilitiche i morbi cutanei e quelli derivanti dall'acrimonia degli sangue e degli umori, mediante l'uso del Rob di Boyveau-Laffecteur, e i consigli del Dottore Giraudeau de Saint-Gervais, rue Richer, 12, a Paris. — 192 pages; 1 fr. 50 c.

PRACTICAL TREATISE for theirure, without medical assistance, and without mercury, of the venereal and cutaneous diseases, cutaneous affections, and all complaints arising from impurity of the blood and from humours by the use, of the Rob of Boyveau-Laffecteur and according to the advice of doctor Giraudeau de Saint-Gervais, rue Richer, 12, Paris.

Les Instructions pour le Rob de Boyveau sont traduites en russe, en polonais, en allemand, en hollandais et en espagnol, par le soin de M. Trablit, pharmacien, rue Jean-Jacques-Rousseau, 21, comme tout pharmacien légalement reçu, tienne un dépôt du médicament connu sous le nom de Rob Boyveau-Laffecteur. Agréez, etc. Pour préfecture. Agréez, monsieur, l'assurance de ma considération distinguée, etc.

Le commissaire de police du quartier Saint-Eustache,
Mettetal.

AUTORISATIONS OFFICIELLES.

Des arrêtés de préfectures ou de sous-préfectures ont autorisé la vente du Rob de Boyveau dans les départements; ils sont tous conçus à peu près dans les mêmes termes que celui ci-joint.

PRÉFECTURE DE LA SOMME.

Amiens, ce 25 février 1849.

Monsieur, suivant le désir exprimé dans votre lettre du 22 de ce mois, j'ai le honneur de vous informer que j'autorise le sieur Lienard pharmacien à Doullens, à tenir un dépôt de Rob de Boyveau-Laffecteur dont vous êtes propriétaire. Recevez, etc.

Le préfet de la Somme, Leon Marcel.

ACADÉMIE ROYALE DE MÉDECINE DE BELGIQUE.—Séance du 27 janvier 1849.— Il est donné lecture d'une lettre de M. Thevion, membre correspondant qui demande que le véritable Rob de Boyveau-Laffecteur puisse entrer librement en Belgique.

M. Fallot appuie la demande qui est combattue par MM de Mecenas et Stassin qui se convertent pour l'utilité du Rob. Mais ils reconnaissent qu'il peut être contrefacon.

M. Vlemincks, président de l'Académie, dit que c'est au gouvernement à prendre des mesures contre les contrefaçons nationales ou étrangères, mais que c'est avec regret qu'il a vu les commissaires médicaux de la Belgique se Rob, cet héroique adversaire de la syphilis, et que, quant à lui, il a toujours continué près du gouvernement à faire les instances les plus vives afin de l'inscrire le danger de ces contrefaçons et de les dénoncer. Ces incessantes réclamations l'ont en fin fatigué, ajoute-t-il, que parce qu'il a l'intime conviction et les preuves les plus péremptoires que les contrefaçons du département de la Seine entraînent tous les jours des affections rebelles à toutes les médications connues, excepté au Rob Laffecteur. Sa toute puissance, son infaillibilité sont pour lui des dogmes de foi. Après des débats fort animés, l'Académie passe au vote et décide qu'elle demandera au gouvernement, dans l'intérêt de l'art et de l'humanité, qu'il permette la libre entrée du Rob en Belgique. (Voir pour plus de détails sur cette discussion, le Journal de Bruxelles, et notamment le Propagé médical et la Presse médicale de février 1849.)

Strasbourg, le 7 février 1849.

Je vous prie de vouloir bien m'expédier six bouteilles de Rob Boyveau; les bons effets que j'en ai observés m'engagent à y avoir recours. Recevez, etc.

C. Lavoix, d.-m-p. de 1re classe au 3e régiment de chasseurs à pied.

Le malade qui a fait usage du Rob de Boyveau, que vous m'avez vu voyé il y a quelque temps, s'en étant parfaitement bien trouvé, je viens vous prier de m'en expédier douze bouteilles de nouvelles bouteilles. Ainsi, j'ai besoin pour un autre malade qui est dans le même cas et dont j'espère obtenir un aussi bon résultat. Agréez, etc.

Rouhaut, d.-m. p. à Grandvilliers.

Le malade pour lequel j'ai consommé six bouteilles de Rob de Boyveau éprouve une grande amélioration, il aura l'honneur de vous voir à Paris dans le courant du mois prochain. Il m'a demandé, Monsieur, que je vous ajoutasse en chef de l'Hôpital des syphilitiques de Toulouse, professeur de l'École de médecine, rue du Musée, 4, à Toulouse.

Verbeck (Jean), 12 février 1849.

Long-temps j'avais douté de l'efficacité si justement proclamée du Rob de Boyveau contre les maladies contagieuses, mais l'été dernier, un des clients, M..., ayant des syphilides ulcéreuses au front, à l'axe du nez, fut vous consulter, et après un usage de quelques mois du Rob de Boyveau, les ulcérations se cicatrisèrent admirablement et tout symptôme disparut. Sa femme, qui aussi depuis quelques années avait une fort mauvaise santé, éprouvant des symptômes qui faisaient supposer une lésion organique de la matrice, fut vous consulter et votre opinion vint confirmer la mienne, elle avait à l'usage du Rob, et

COMPTE RENDU.

Malgré l'immense clientèle que ses succès lui avaient acquise, on peut-être à cause de cela, M. Giraudeau de Saint-Gervais, à peine protégé de son titre de Docteur de la Faculté de Paris et d'ancien médecin interne des hôpitaux, de ne pouvait long-temps tenu en suspicion dans la corps médical.

Un beau jour, il y a dix ans, apparut tout à coup un ouvrage important, plein d'une vaste erudition, de saines doctrines, de judicieuses appréciations, qui révélaient le profond observateur, un Traité complet des maladies contagieuses et des affections de la peau, en deux volumes de 1 et 800 pages chacun, fruit des longues études et des nombreuses recherches de l'auteur. Grand fut le scandale! mais grande aussi fut la réputation, car la presse et l'opinion médicales furent bientôt unanimes pour placer les ouvrages de M. Giraudeau au rang des traités les plus recherchés sur la matière.

Le Guide pratique est un résumé du grand Traité dont nous venons de parler. Destiné plus particulièr